



DELIBERATION n° Del.2023-XII-201
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Vendredi 15 Décembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 3
- absents ou excusés : 2
- votants : 31

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

27 DEC. 2023

De la publication le

27 DEC. 2023

Décision Modificative n°2 – Budget Annexe des Remontées Mécaniques de la commune de Faverges-Seythenex – Exercice 2023

Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.1612-11 prévoit qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil Municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Il est rappelé que par Délibération n°Del.2023-III-29 du 05 avril 2023, le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif (B.P.) pour l'année 2023 du budget annexe des remontées mécaniques. Une première décision modificative a été votée lors du Conseil Municipal du 14 juin 2023, par Délibération n°Del.2023-V-108.

En 2021, au titre des exploitants de remontées mécaniques dont l'activité a été particulièrement affectée par l'épidémie de Covid 19, la régie des remontées mécaniques a reçu une aide de l'Etat d'un montant de 252 111.69€.

Par courrier du 13 décembre 2023, et conformément aux conditions fixées par le décret n°2021-311 du 24 mars 2021 instituant une aide en faveur des exploitants de remontées mécaniques au titre de l'épidémie de Covid 19, la Direction Générale des Finances Publiques indique avoir procédé à une

comparaison des excédents d'exploitations 2021 par rapport à une période de référence (2019) il en résulte un trop perçu d'un montant de 134 552.19€.

La DGFiP indique que la collectivité dispose d'un mois pour faire parvenir le remboursement de cet excédent.

Afin de pouvoir régler cette dépense exceptionnelle, il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget annexe des remontées mécaniques ouverts au titre de l'exercice 2023.

Les inscriptions budgétaires proposées dans la Décision Modificative (D.M.) n°2 du budget annexe des remontées mécaniques sont les suivantes :

IMPUTATION		LIBELLE	MONTANT
CHAPITRE	ARTICLE		
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	48 700,00 €
011		Total chapitre 011-Charges à caractère Général	-37 500,00 €
	60636	Vêtements de travail	-1 000,00 €
	6063	Panneaux	-1 000,00 €
	6066	Carburant	-8 000,00 €
	61551	Entretien du matériel roulant	-20 000,00 €
	61558	Entretien des biens mobiliers-Télési Ecureuil	-2 000,00 €
	61558	Entretien des biens mobiliers-Luge d'été	-1 000,00 €
	6156	Maintenance	-2 000,00 €
	618	Frais Divers	-1 000,00 €
	6248	Transport-Secours	-1 500,00 €
012		Total chapitre 012- Charges de personnel	-42 580,00 €
	64118	Autres indemnités	-10 000,00 €
	6411	Rémunération du personnel	-20 000,00 €
	6412	Indemnités repos jours fériés Permanents	-10 000,00 €
	6412	Indemnité repos jours fériés Saisonniers	-2 580,00 €
65		Total chapitre 65-Autres Charges de Gestion	-1 000,00 €
	6541	Créances admises en non valeur	-1 000,00 €
66		Total chapitre 66-Charges Financières	-2 620,00 €
	66111	Intérêts des emprunts et dettes	-500,00 €
	66112	Intérêts rattachement des ICNE	-2 120,00 €
67		Total chapitre 67-Charges exceptionnelles	132 400,00 €
	678	Autres Charges exceptionnelles	132 400,00 €
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	48 700,00 €
013		Total chapitre 013-Atténuation de charges	500,00 €
	64198	Autres remboursements	500,00 €
70		Total chapitre 70-Produits du service	13 500,00 €
	7061	Recettes des activités d'été	13 500,00 €
77		Total chapitre 77 Produits exceptionnels	34 700,00 €
	7718	Autres produits exceptionnels sur opé de gestion	3 900,00 €
	778	Autres produits exceptionnels	30 800,00 €

La Commission Finances, la Commission Développement Economique – Tamié et le Conseil d'Exploitation de La Sambuy, réunis le 21 décembre 2023, ont émis un avis favorable lors de la présentation de la Décision Modificative n°2 du budget annexe des remontées mécaniques (4 Abstentions)

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- APPROUVE** cette décision modificative n°2 du budget annexe des remontées mécaniques de la commune de FAVERGES-SEYTHENEX,
- AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

23 voix POUR et 8 voix Abstentions

Abstentions : 8

Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Olivier TISSOT-DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

